



Rapport d'activité 2016

Intermédiaire en financement participatif

Les chiffres clés en 2016

21 315 demandes de financement

102 projets financés

6 019 413 € montant total financé

1 075 552 € capital remboursé

172 657 € intérêts versés

Les projets en 2016

67 454 €

montant moyen financé

716

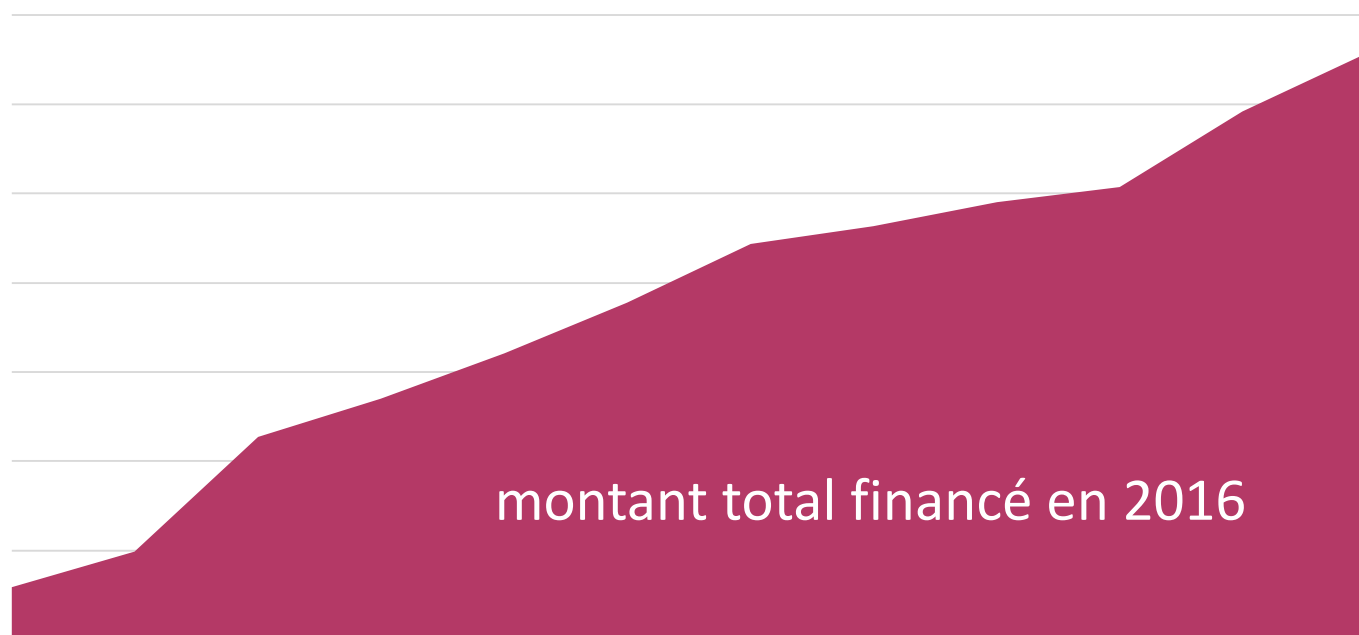
prêteurs par projet en moyenne

6,86 %

taux d'intérêt annuel moyen

36 mois

durée d'emprunt moyenne

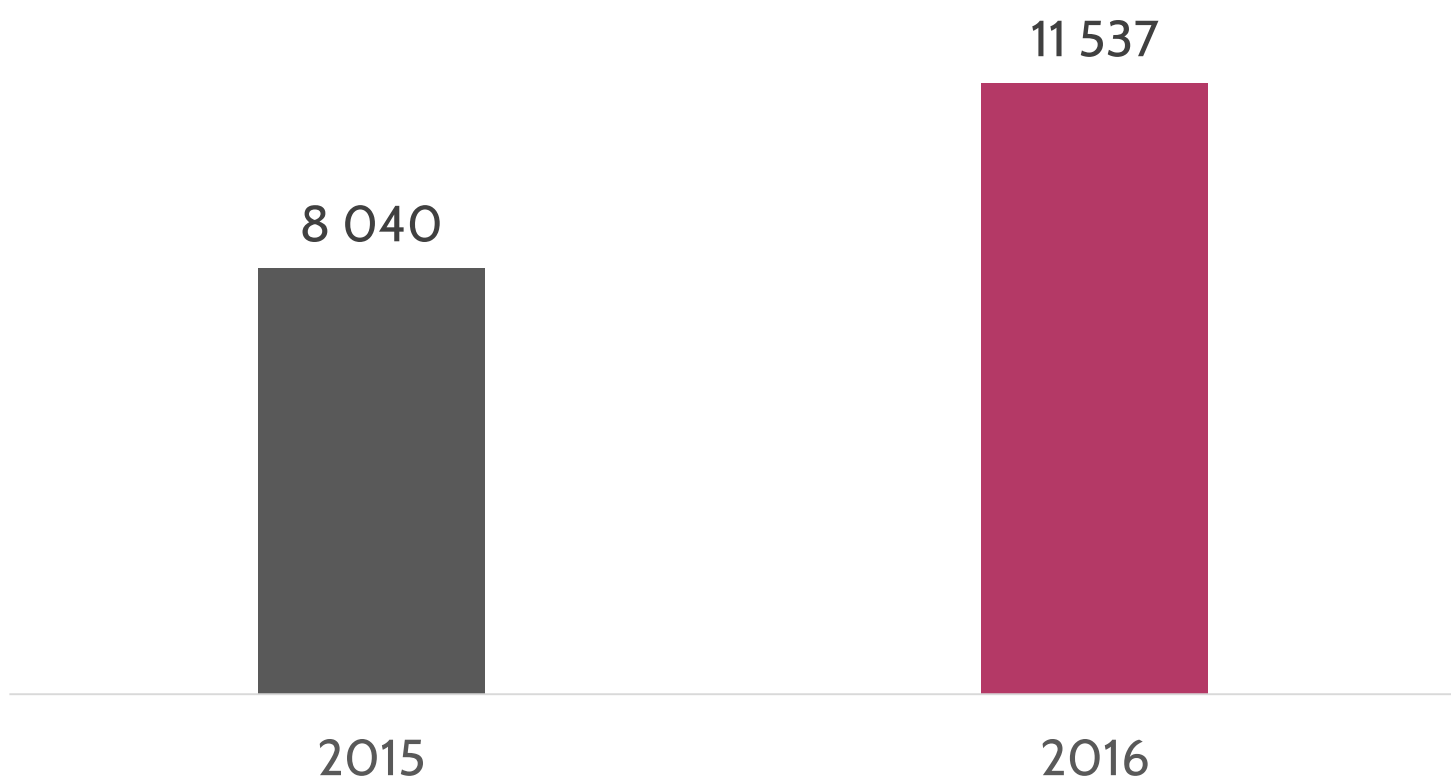


• Contrats de prêts uniquement (hors bons de caisse et minibons)

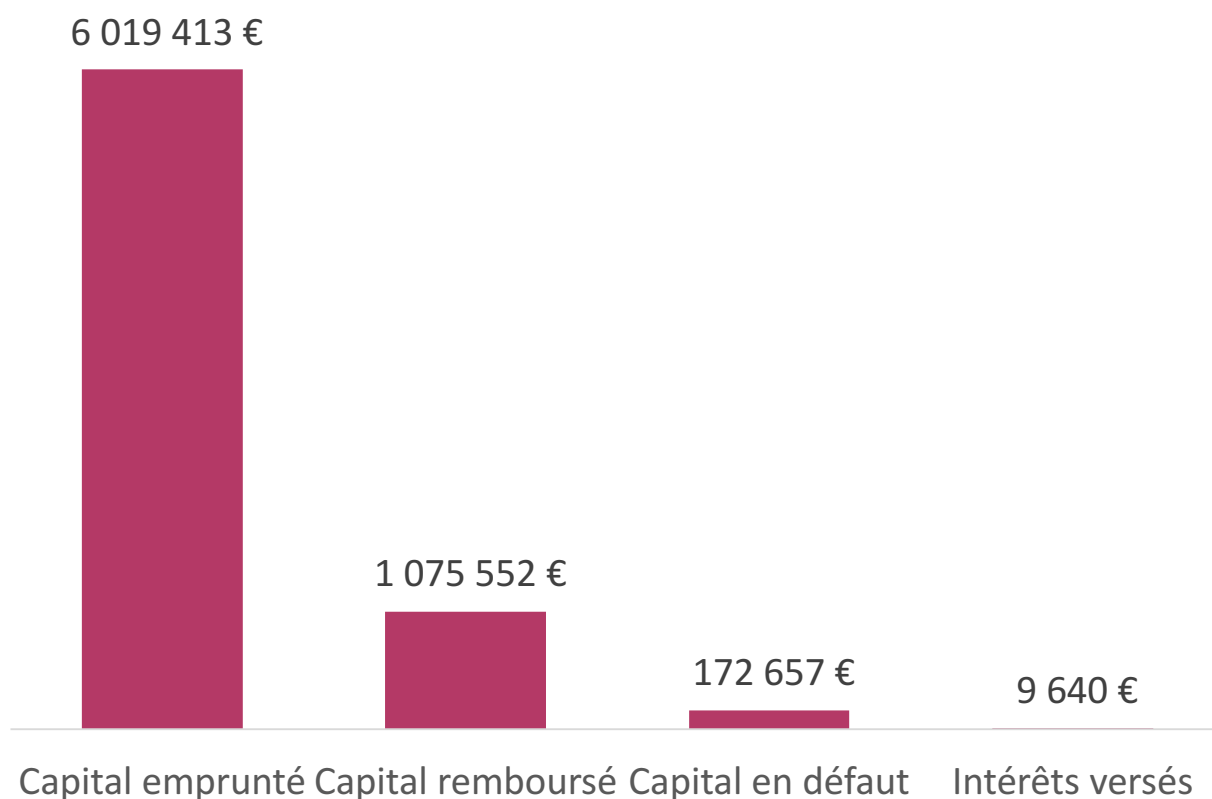


La communauté en 2016

de prêteurs actifs



Remboursements et incidents des projets 2016



Indicateurs de défaillance

	31-déc-15	31-mars-16	30-juin-16	30-sept-16	31-déc-16
Taux d'incident en nombre (contrats de prêt - IFP)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	2,02 %
Taux d'incident en montant (contrats de prêt - IFP)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,28 %
Taux impayés en fin de mois (contrats de prêt - IFP)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,76 %	2,27 %

Indicateurs définis au b du 3° de l'article R. 548-5 du code monétaire et financier, calculés conformément à la position 2017-P-02 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Gouvernance

Unilend est une société par actions simplifiée au capital de 555 535 euros ayant son siège social au 6 rue du Général Clergerie à Paris (75116) et immatriculée au RCS du tribunal de commerce de paris sous le numéro 790 766 034.

Unilend est agent prestataire de services de paiement mandaté par la SFPMEI et enregistré auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sous le numéro 790766034.

Unilend est intermédiaire en financement participatif (IFP) et conseiller en investissements participatifs (CIP), inscrit à l'ORIAS sous le numéro 15006955.

Unilend a pour actionnaires ses dirigeants et salariés ainsi que des investisseurs de tout premier plan : Ventech, 360 Capital Partners, Bpifrance participations et Newalpha AM.

Nicolas Lesur en est le président.



Comité d'orientation stratégique



Nicolas Lesur
Fondateur
Unilend



François Prioux
Fondateur
Unilend



Jean Bourcereau
Ventech



Emanuele Levi
360 Capital
Partners

Censeurs



Lior Derhy
NewAlpha AM



Xavier Deleplace
Bpifrance



Jean Losco
JMYX Holding

Charte de déontologie

Unilend s'est doté en 2015 d'une charte de déontologie régissant les relations avec les prêteurs et emprunteurs, fondée sur 3 piliers

Transparence



Absence de conflit d'intérêt

Pas de frais cachés

Rémunération d'Unilend alignée avec les intérêts des prêteurs

Règles de fonctionnement identiques pour tous les prêteurs

Egalité des prêteurs



Tous les prêteurs ont accès aux mêmes informations, au même moment

Carnet d'ordre transparent

Contrats identiques pour tous

Protection des clients



Stricte séparation des comptes clients

Absence de commercialisation des données personnelles

Transparence fiscale

Sécurité auditée par des tiers

Retrouver l'intégralité de la charte de déontologie sur unilend.fr.

